



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 septembre 2017

Statistiques relatives aux paiements pour 2016

- Le [nombre total de paiements scripturaux](#) dans l'UE a augmenté de 8,5 % en 2016 par rapport à l'année précédente, ressortant à 122 milliards.
- Les [paiements par carte](#) ont représenté 49 % de l'ensemble des opérations, tandis que la part des [virements](#) s'est élevée à 25 % et celle des [prélèvements](#) à 20 %.
- Le [nombre de cartes émises](#) (804 millions) représentait environ 1,6 [carte de paiement par habitant de l'UE](#).
- Près de 54 milliards de [transactions ont été traitées par les systèmes de paiement de masse dans l'UE](#), pour un montant de 41 800 milliards d'euros.

La Banque centrale européenne (BCE) publie aujourd'hui les statistiques relatives aux paiements scripturaux en 2016, qui comprennent des indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation par le public des services et des terminaux de paiement, ainsi que les montants en volume et en valeur des transactions traitées par le biais des systèmes de paiement. Ces statistiques sont publiées pour chaque État membre de l'UE, en plus des agrégats relatifs à l'UE et à la zone euro et des données comparatives.

Les services de paiement¹

Le nombre total de paiements scripturaux dans l'UE, tous services de paiement confondus², a augmenté de 8,5 % en 2016 par rapport à l'année précédente, ressortant à 122,0 milliards. Les paiements par carte ont représenté 49 % de l'ensemble des opérations, tandis que la part des virements s'est élevée à 25 % et celle des prélèvements à 20 %.

Le nombre de virements au sein de l'UE a progressé de 5,6 % en 2016, atteignant 30,6 milliards. L'importance des transactions sous forme papier a continué de diminuer, la proportion de ces transactions par rapport aux transactions initiées par voie électronique s'établissant à une sur neuf environ.

¹ Les instruments SEPA sont inclus dans les catégories concernées. Les informations relatives aux instruments SEPA peuvent être consultées sur le site internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/paym/sepa/html/index.en.html>).

² Y compris les virements, les prélèvements et les paiements par carte émis par les prestataires de services de paiement résidents, les paiements en monnaie électronique, les chèques et les autres services de paiement.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

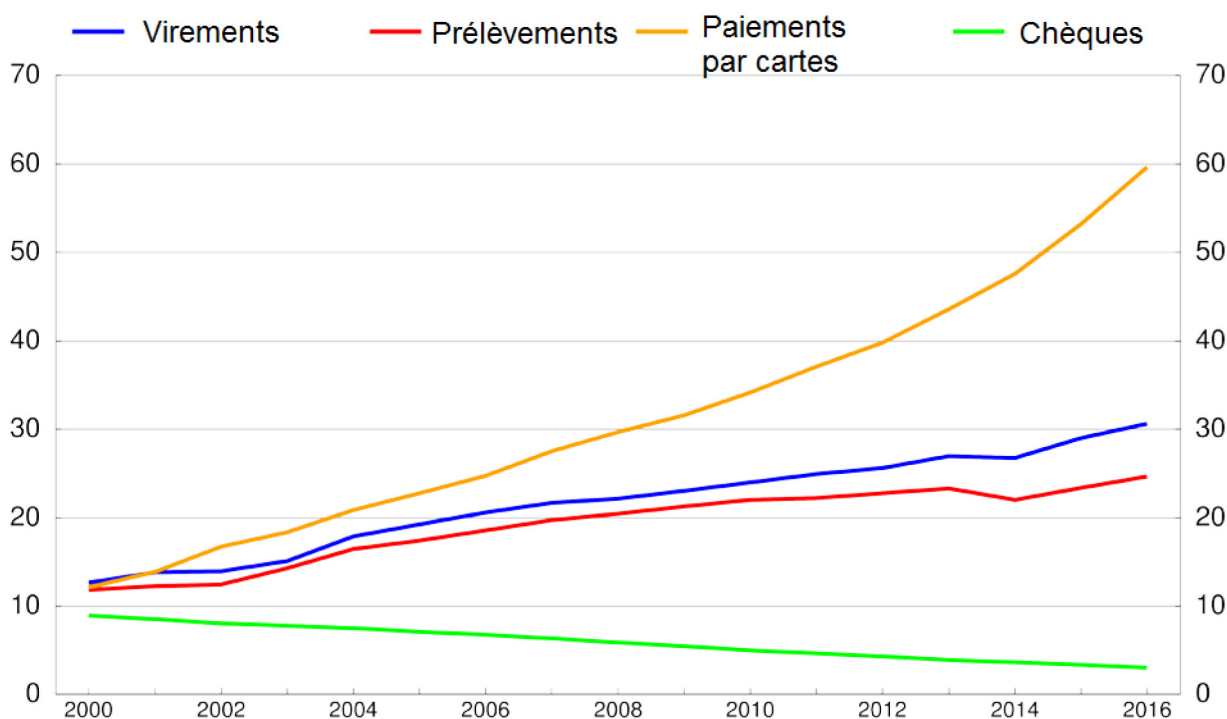
Traduction : Banque de France

Le nombre de cartes ayant une fonction de paiement a augmenté de 1,9 % dans l'UE en 2016, s'établissant à 804 millions. La population totale de l'UE étant de 511 millions d'habitants, cela représentait environ 1,6 carte de paiement par habitant. Le nombre de transactions par carte a augmenté de 12,2 %, s'établissant à 59,6 milliards, pour une valeur totale de 2 900 milliards d'euros, soit une valeur moyenne de 49 euros environ par transaction. Le graphique 1 retrace l'utilisation des principaux services de paiements entre 2000 et 2016.

L'importance relative de chacun des principaux services de paiement a continué de varier largement d'un pays de l'UE à l'autre en 2016 (cf. annexe).

En 2016, le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans l'UE a enregistré une baisse de 1,0 %, ressortant à 440 000 unités, tandis que le nombre de terminaux points de vente a augmenté de 11,7 %, pour atteindre 12,4 millions³.

Graphique 1 : Utilisation des principaux services de paiement dans l'UE
(nombre de transactions par an en milliards, partiellement estimé)



Source : BCE.

Note : Les données ont été partiellement estimées pour les périodes antérieures à 2010, des modifications méthodologiques ayant été réalisées au cours des années précédentes et certaines données correspondantes n'étant pas disponibles. L'estimation historique réalisée par la BCE garantit la comparabilité des chiffres sur la totalité de la période. Des statistiques sont également collectées sur les paiements en monnaie électronique et d'autres services de paiement, qui ont représenté 3,3 % du nombre total des transactions effectuées dans l'UE en 2016.

³ Les données relatives à Malte et à la Finlande sont exclues des agrégats de l'UE pour des raisons de confidentialité.

Les systèmes de paiement de masse

Les systèmes de paiement de masse dans l'UE traitent principalement les paiements effectués par le public, d'une valeur relativement faible, d'un volume important et peu urgents. Dans l'ensemble de l'UE, les systèmes de paiement de masse étaient au nombre de 41 en 2016. Au cours de cette année, ils ont traité près de 54 milliards de transactions, pour un montant de 41 800 milliards d'euros. Sur l'ensemble de ces systèmes, 21 sont établis dans la zone euro, où ils ont traité près de 40 milliards de transactions en 2016 (soit 74 % du total de l'UE) pour une valeur de 29 600 milliards d'euros (soit 71 % du total de l'UE)⁴.

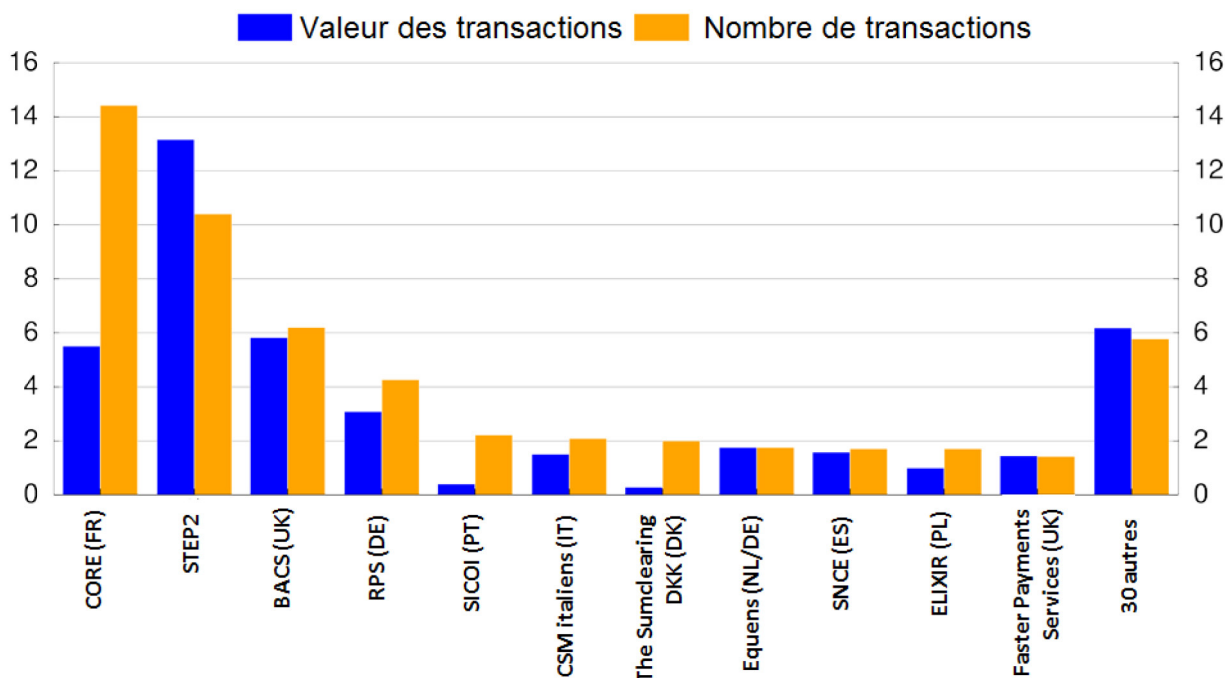
En 2016, les systèmes de paiement de masse de l'UE ont continué d'afficher une forte concentration. Les quatre principaux systèmes en termes de nombre de transactions (CORE en France, STEP2⁵, BACS au Royaume-Uni et RPS en Allemagne) ont traité 65 % du volume et 66 % de la valeur de l'ensemble des transactions transitant par des systèmes de paiement de masse de l'UE. Le graphique 2 présente le nombre et la valeur des transactions traitées en 2016 par les systèmes de paiement de masse de l'UE.

⁴ Les données relatives à un système de paiement chypriote sont exclues des agrégats de la zone euro et de l'UE pour des raisons de confidentialité.

⁵ STEP2 est une chambre de compensation automatisée paneuropéenne pour les paiements de masse en euros exploitée par ABE Clearing.

Graphique 2 : Systèmes de paiement de masse de l'UE en 2016

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros (échelle de gauche) et nombre de transactions en milliards (échelle de droite))



Source : BCE.

Les systèmes de paiement de montant élevé

Les systèmes de paiement de montant élevé sont principalement conçus pour traiter les paiements interbancaires urgents ou de montant élevé, mais certains d'entre eux assurent également le règlement d'un grand nombre de paiements de masse. En 2016, 12 systèmes ont procédé au règlement de 801 millions de paiements pour une valeur totale de 689 000 milliards d'euros dans l'UE⁶. Les deux principaux systèmes de paiement de montant élevé dans la zone euro (TARGET2 et EURO1/STEP1)⁷ ont réglé 142 millions de transactions pour un montant de 527 000 milliards d'euros en 2016, soit 76 % de la valeur totale. Dans les pays de l'UE n'appartenant pas à la zone euro, le système CHAPS Sterling⁸ au Royaume-Uni est le principal système de paiement de montant élevé en termes de valeur et de nombre des transactions.

⁶ Parmi les systèmes de paiement de montant élevé qui traitent également des paiements de masse, CERTIS, un système de la République tchèque, est le principal contributeur en termes de nombre de transactions au chiffre agrégé de l'UE, avec 603 millions de paiements. En termes de valeur, CERTIS a réglé 17 400 milliards d'euros en 2016.

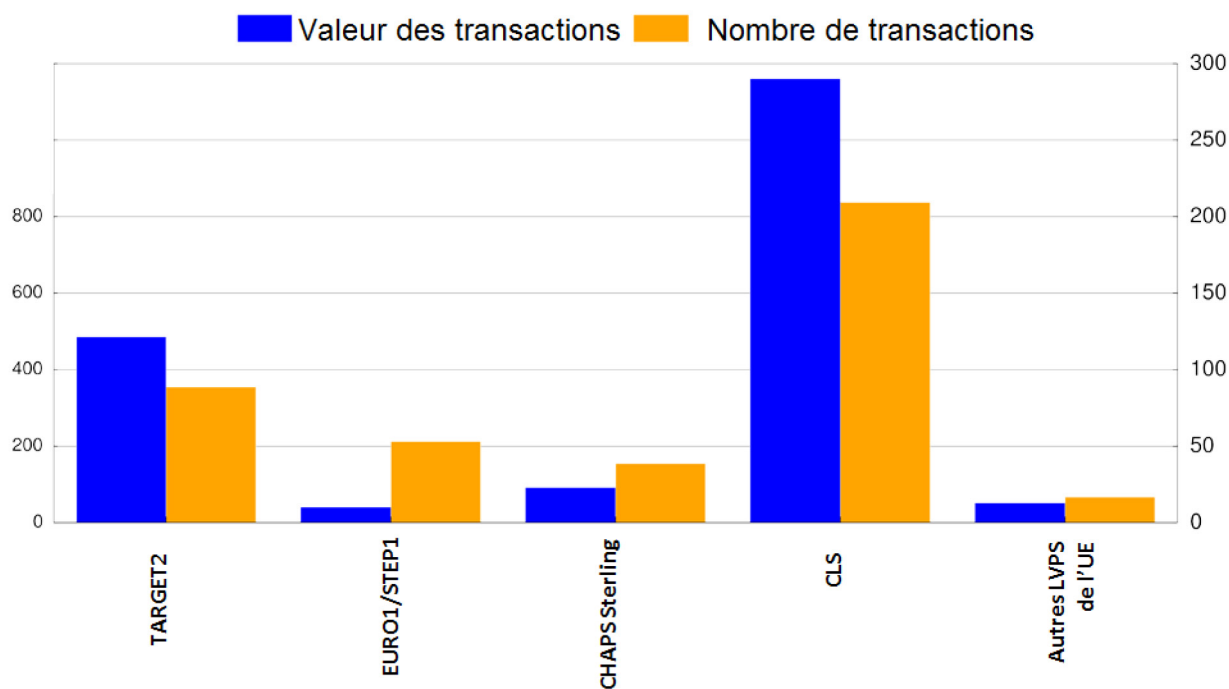
⁷ TARGET2 est la deuxième génération du système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel. Il est exploité par l'Eurosystème et règle les paiements en euros en monnaie de banque centrale. EURO1/STEP1 est un système de paiement pour les paiements en euros de montant élevé à compensation multilatérale à l'échelle de l'UE exploité par ABE Clearing. Les paiements sont traités tout au long de la journée dans EURO1 et les soldes finaux sont réglés à la fin de la journée dans TARGET2.

⁸ CHAPS Sterling traite des paiements interbancaires libellés en livres sterling. En 2016, il a réglé 39 millions de transactions pour un montant de 92 200 milliards d'euros.

En dehors de l'UE, CLS (*Continuous Linked Settlement*)⁹ est le plus important système de paiement de montant élevé traitant, entre autres, l'euro et d'autres devises de l'UE. CLS (toutes devises confondues) a réglé 209 millions de transactions pour une valeur de 1 162 000 milliards d'euros en 2016. Le graphique 3 présente le nombre et la valeur des transactions traitées par les systèmes de paiement de montant élevé en 2016.

Graphique 3 : Les systèmes de paiement de montant élevé en 2016

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros (échelle de gauche) et nombre de transactions en millions (échelle de droite))



Source : BCE.

Note : CERTIS ne fait pas partie des autres systèmes de paiement de montant élevé de l'UE, dans la mesure où il est à la fois un système de paiement de montant élevé et un système de paiement de masse.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp au +49 69 1344 5057.

Notes :

- Les statistiques de paiement complètes peuvent être téléchargées à partir du [Statistical Data Warehouse](#) (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Dans sa section [Reports](#), le SDW contient également des tableaux pré-formatés relatifs aux statistiques de paiement pour les cinq dernières années. Les données sont présentées selon les mêmes modalités que dans l'ancien additif au « Livre Bleu ». Pour plus d'informations relatives à la

⁹ CLS est un système de compensation et de règlement à l'échelle mondiale qui règle les transactions de change sur la base d'un mécanisme de paiement contre paiement.

méthodologie, y compris une liste de toutes les définitions des données, se reporter à la partie [Statistics](#) du site internet de la BCE.

- Outre les statistiques annuelles relatives aux paiements pour 2016, le présent communiqué de presse contient des révisions des données relatives aux périodes précédentes.
- En raison de la mise en œuvre progressive de l'espace unique de paiements en euros (SEPA) et d'autres évolutions sur les marchés des paiements en Europe, le cadre méthodologique et de déclaration des statistiques relatives aux paiements a été amélioré à partir de l'année de référence 2014. Les nouvelles exigences sont définies dans le règlement BCE/2013/43 concernant les statistiques relatives aux paiements et dans l'orientation BCE/2014/15 relative aux statistiques monétaires et financières (refonte). Une note générale, disponible sur le [site internet de la BCE](#) présente plus en détail les modifications.

Annexe : Importance relative des principaux instruments de paiement dans l'UE (2016)
(en pourcentage du nombre total de transactions¹⁾)

	Virements		Prélèvements		Cartes		Chèques	
	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)
Belgique	37,0	-1,5	12,9	0,3	49,4	1,8	0,3	0,0
Bulgarie	53,3	-0,1	1,2	0,0	20,5	1,2	0,0	0,0
République	66,5	-2,5	2,7	-0,8	30,7	3,3	0,0	0,0
Danemark	18,7	0,1	–	–	81,3	-0,1	0,0	0,0
Allemagne	29,6	-0,8	50,6	0,4	19,0	0,4	0,1	0,0
Estonie	33,3	-0,7	–	–	66,3	0,7	0,0	0,0
Irlande	20,7	-1,5	10,1	-1,4	62,6	2,7	3,1	-3,0
Grèce	45,4	-11,0	4,1	-2,2	47,0	13,5	1,2	-0,6
Espagne	15,0	0,8	27,9	-1,6	50,4	2,2	0,9	-0,2
France	17,9	0,0	19,0	-0,2	52,6	1,7	10,2	-1,2
Croatie	45,7	-8,0	3,5	-0,2	38,4	-3,5	0,0	0,0
Italie	24,5	-3,3	13,8	0,9	45,5	2,6	3,2	-0,7
Chypre	18,8	0,2	9,6	-0,8	53,2	2,0	15,3	-1,7
Lettonie	39,1	-1,5	0,0	0,0	60,8	1,4	0,0	0,0
Lituanie	35,6	1,3	–	–	51,5	2,8	0,0	0,0
Luxembourg ²⁾	2,5	-0,4	0,8	-0,1	5,3	-0,2	0,0	0,0
Hongrie	46,6	-4,5	5,9	-0,4	45,0	5,0	0,0	0,0
Malte	24,1	1,3	3,0	-2,4	53,0	4,7	17,8	-3,8
Pays-Bas	29,2	0,4	16,1	-2,8	54,7	2,4	0,0	0,0
Autriche	32,0	-2,0	25,5	-2,0	39,1	1,9	0,1	0,0
Pologne	43,0	-4,1	0,5	0,0	56,5	4,2	0,0	0,0
Portugal	13,0	-0,8	12,4	0,5	69,3	0,8	2,7	-0,5
Roumanie	39,4	-4,0	1,8	-0,2	58,4	4,3	0,3	-0,1
Slovénie	41,4	-0,6	10,8	-0,5	42,2	1,1	0,0	0,0
Slovaquie	47,6	-0,5	3,6	-0,5	46,2	0,6	0,0	0,0
Finlande	37,1	-1,1	–	–	62,8	1,1	0,0	0,0
Suède	27,3	1,7	6,3	-0,4	66,3	-1,4	0,0	0,0
Royaume-Uni	16,8	-0,7	16,2	-0,7	65,1	1,9	1,9	-0,5

Source : BCE.

Notes :

1) La somme des pourcentages peut être différente de 100 %, les transactions en monnaie électronique et d'autres instruments de paiement n'étant pas représentés. Un tiret (–) indique des données confidentielles ou non pertinentes.

2) Dans le cas particulier du Luxembourg, de très nombreux paiements en monnaie électronique sont effectués sur des comptes détenus dans leur grande majorité par des non-résidents mais enregistrés dans les données du Luxembourg en raison de la méthodologie utilisée. Par conséquent, l'importance relative des instruments de paiement au Luxembourg, telle qu'elle apparaît dans le tableau, est inférieure à leur importance nationale réelle. Abstraction faite de la monnaie électronique, l'importance relative des principaux instruments de paiement en 2016 est la suivante : virements (29,6 %), prélèvements (8,9 %), paiements par carte (61,3 %) et chèques (0,1 %).

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France